Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

Grande Europe

Code ISIN : FR0010745778 (Part A)
Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP, de classification « Actions Internationales», a pour objectif de gestion d'obtenir performance supérieure à l'indice Dow Jones Stoxx 600 (dividendes nets réinvestis) sur la durée de placement recommandée (5 ans).
- La gestion du FCP s'appuie sur une sélection de valeurs active basée sur des critères fondamentaux : la qualité du management, la solidité du bilan, le positionnement sectoriel, ainsi que, si nécessaire, le risque-pays. Elle a pour objectif prioritaire la sélection de titres de sociétés connaissant une croissance supérieure à celle de l'ensemble de l'économie Européenne.
- Par ailleurs, elle tient compte du niveau de valorisation des titres et de l'environnement macroéconomique. Elle recherche également pour le portefeuille une diversification géographique, sectorielle et de capitalisation (dont 10% maximum de l'actif en petites capitalisations inférieures à 300 millions d'euros).

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Le FCP est exposé et investi à hauteur de 75% minimum de son actif sur un ou plusieurs marchés actions des pays de l'Union Européenne et de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange).
- Le FCP peut être exposé jusqu'à 25% de son actif à des marchés actions internationaux hors pays de l'Union Européenne et de l'AELE. Toutefois, le FCP ne peut être exposé au-delà de 5% de son actif, à des marchés émergents situés hors de l'Union Européenne.
- Le FCP peut également investir jusqu'à 25% de son actif en produits de taux, en direct ou par le biais d'OPCVM, si le gérant considère qu'il n'a pas d'opportunités d'investissement.
- Le FCP peut détenir, jusqu'à 10% de son actif, des parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens conformes dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.
- Le FCP peut avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% pour des raisons de décalage de trésorerie.
- Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers, sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré (contrats de swaps, futures ou options) à des fins de couverture et/ou d'exposition du risque actions, et de couverture du risque de change.Les revenus sont capitalisés.
- L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.
- Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment jusqu'à 10 heures et exécutées quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, → A risque plus élevé,

Rendement potentiellement plus faible ← → Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 5. Cette classification correspond à la volatilité des marchés des actions européennes.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact sur la valeur liquidative de l'OPCVM:

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur.
- Risque de liquidité : les marchés sur lesquels l'OPCVM intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles l'OPCVM valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.
- Risque associé aux contrats financiers : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1.50%
Frais de sortie	Néant. Cependant, en cas de rachat supérieur à 10% de l'actif net, une commission de 1% TTC entièrement acquise au fonds, pourra être prélevée
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,87%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

- Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30 juin 2014, et peut varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet: http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

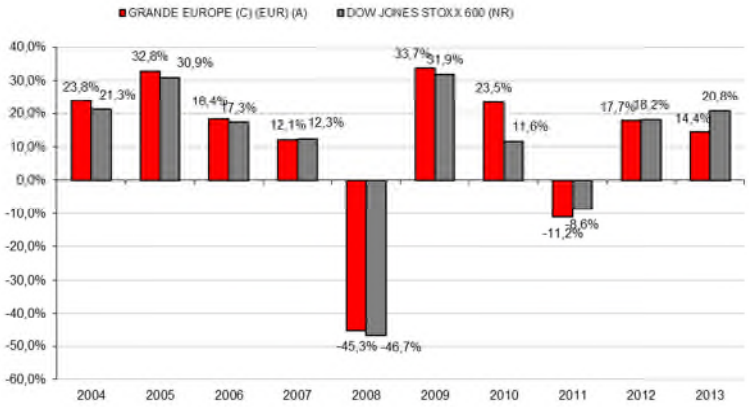

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées ont été calculées en euro.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- La (Part A) a été créée le 28 mai 1998.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de HSBC Global Asset Management par mail : hsbc.client.services-am/hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : OPCVM de capitalisation. La législation fiscale dans le pays de résidence de l'OPCVM pourrait avoir un impact sur les investisseurs. L'OPCVM est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1 ter de l'article 150-0D du Code Général des Impôts.
- Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am/hsbc.fr
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Les documents d'information relatifs aux autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am/hsbc.fr. - Grande Europe (Part I): code ISIN : FR0010227272

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 novembre 2014.